

Notification de décision de doublement en 1^{ère} année

Document intégralement renseigné et complété à joindre par l'étudiant au dossier en cas de recours hiérarchique

L'élève	
Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse personnelle complète	
code postal / ville	
Numéro de téléphone portable	
Adresse mail (adresse mail à laquelle sera transmis le résultat de la commission. Ecrire lisiblement)	@
Spécialité BTS, Option	
Baccalauréat d'origine	
Année d'obtention du baccalauréat	

Avis motivé du chef d'établissement sur la décision de doublement :

Je vous informe que vous pouvez déposer un recours hiérarchique auprès du recteur de l'académie si vous n'acceptez pas la décision de doublement.

**La date limite de réception des dossiers de recours au SAIO est fixée
impérativement au 13 juin 2024**

**Envoi ou dépôt des dossiers par courriel au format pdf
Saio-recours STS : ce.saio-recoursSTS@ac-creteil.fr**

Tout recours déposé après cette date ne sera pas examiné : la décision du conseil de classe s'appliquera alors.

Cachet de l'établissement

A....., le.....
Le proviseur
signature